



Resiliation contrat compagnie des eaux!!!!

Par **heronsurfeur**, le **06/07/2009** à **18:19**

Bonjour, j'ai demenager en octobre et ai omis de resilier mon contrat avec la compagnie des eaux locales , recevant une facture par la suite qui n'etait pas la mienne j'ai contester par telephone et il m'ont dis que la resiliation serait prise en compte a partir de ce jour mais ayant toujours refuser de payer les facture d'eau que je n'ai pas utiliser je m'expose a quelque chose????car malgre plusieurs courriers de ma part avec photocopie de mon bail(ou est inscrit le relever de compteur....)je n'ai eu que des reponses negatives et en plus maintenant des courrier d'une societe de recouvrement....donc je voulais savoir s'ils etaient dans leur droit de me reclamer cette facture...????merci de vos reponses s'il y a des avocats dans le coin ou des consommateur a qui cette mesaventure est deja arriver....